



UNIS  
POUR LES  
FAMILLES



UDAF de la Mayenne  
«Maison pour les familles»

26 rue des Drs Calmette et Guérin  
CS11009  
53010 Laval Cedex

02 43 49 52 52  
02 43 65 77 48

udaf53@udaf53.unaf.fr

[www.udaf53.fr](http://www.udaf53.fr)

Retrouvez-nous également sur Facebook



Septembre 2019

### Nos services

- Défense du consommateur
- Parents Solos
- Parentalité
- Lire et faire lire
- Observatoire de la famille
- Médiation familiale
- Point Conseil Budget
- Accompagnement Social Lié au Logement
- Protection des personnes vulnérables
- Aide aux tuteurs familiaux

Retrouvez tous nos services sur  
[www.udaf53.fr](http://www.udaf53.fr)

## les Services de Protection

volonté UDAF  
**Protection**  
tuteurs loi juge  
respect Accompagner droits  
mineurs mesures  
majeurs  
**autonomie**

## Pourquoi une mesure

L'accident, la maladie, le handicap ... peuvent altérer temporairement ou définitivement les facultés d'une personne la rendant ainsi vulnérable.

Un Magistrat peut alors décider d'une mesure de protection juridique (définie selon chaque cas) mandant ainsi une autre personne pour protéger ses intérêts. La protection est confiée en priorité à la famille ou à défaut à des personnes physiques ou morales comme l'UDAF. La mesure est alors exercée par des mandataires judiciaires. Leur rôle consiste à assister ou représenter une personne dans la gestion de ses biens et d'elle-même tout en favorisant sa volonté, son autonomie et ses droits.

L'UDAF gère près de **1.700 mesures**. Certaines sont également destinées à la protection des mineurs.

### A savoir

L'UDAF53 et l'ATMP 53 ont créé un service commun appelé ATF, Aide aux Tuteurs Familiaux. Il accueille, renseigne et accompagne gratuitement les tuteurs familiaux afin qu'ils puissent assurer au mieux l'exercice de leur mandat. Le service accueille également toute personne ayant besoin d'informations sur les mesures de protection.

Tél: 02 43 49 52 57

## Mesures gérées par l'UDAF

### Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial - MJAGBF

Redonner une autonomie administrative et financière aux familles

#### Curatelle

Régime d'assistance ou contrôle avec 2 degrés de protection (simple ou renforcé).

#### Tutelle

L'UDAF représente le majeur et exerce pour lui certains actes de la vie courante.

#### Sauvegarde de justice

Protection d'un majeur qui garde sa capacité civile

#### Tutelles aux biens des mineurs

Mesure exercée lorsque l'administrateur légal (parent ou tuteur) ne peut le faire.

#### Mesures Ad'hoc Mineurs

Protection des intérêts des mineurs

#### Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé - MASP

Favorise l'insertion sociale et le retour à l'autonomie du bénéficiaire. Le Département en donne la gestion à l'UDAF.

#### Mesures d'Accompagnement Judiciaire

L'UDAF perçoit et gère des prestations sociales pour d'aider le majeur à retrouver une autonomie budgétaire



## Anticiper sa protection

### Le mandat de protection future...

... a pour objet de permettre à quiconque d'organiser à l'avance sa propre protection ou celle de son enfant souffrant de maladie ou de handicap. Il permet de choisir et de désigner la personne qui sera chargée de s'occuper du demandeur et de ses affaires le jour où celui-ci ne pourra plus le faire en raison de son âge ou de son état de santé.

### Se renseigner

- service d'accueil du tribunal
- chambre départementale des notaires ou directement auprès d'un notaire
- recette des impôts
- service de consultation gratuite des avocats (mairie, tribunal d'instance ou de grande instance)
- avocat
- UDAF53, service d'aide aux tuteurs familiaux

Pour toute information :

02.43.49.52.57